

Livret des hébergeurs de la Maison Solidaire

Introduction

Alors voilà. Vous avez franchi le pas, et avez décidé de devenir hébergeur solidaire. Vous avez certainement, comme tous ceux qui l'ont fait avant vous, plein de doutes, de questions, de craintes mais aussi d'espoirs sur cette expérience qui vous attend.

Ce petit livret est là pour anticiper certaines de ces questions qui vous turlupinent, et pour, on l'espère, vous rendre la tâche un peu plus simple.

Mais tout d'abord, n'hésitez pas à ne lire ce livret qu'en diagonale. L'adolescent ou l'adolescente que vous vous apprêtez à accueillir chez vous est un ou une adolescente comme les autres. Et si vous usez de votre bon sens et de votre bienveillance, comme vous le feriez avec n'importe quel·le autre adolescent·e, tout va bien se passer.

Mais bien sûr, la culture, l'éducation, l'instruction, et le vécu de la personne que vous allez accueillir chez vous n'est pas exactement celle d'un adolescent français moyen, et il peut être utile de savoir certaines choses, et d'anticiper certaines situations qui pourraient survenir.

Loin de nous l'idée de vous faire penser que tout ce qu'on décrit dans ce livret s'applique forcément à tous les jeunes que la Maison Solidaire recueille : chaque jeune a son caractère, son vécu, qui en font bien sûr quelqu'un d'unique. Les situations évoquées dans ce livret ne sont qu'un recueil, non exhaustif, de choses vécues avec certains jeunes, chez certains hébergeurs.

Nous avons tenté d'organiser ce livret sous forme de questions / réponses, classées par thème. Il va de soi aussi que toutes les questions que vous vous posez ou que vous vous poserez ne sont pas nécessairement dans ce recueil. Donc voici notre premier conseil : n'hésitez en aucun cas à demander de l'aide, à poser des questions, aussi saugrenues qu'elles puissent vous paraître, aux autres hébergeurs, aux bénévoles de la Maison Solidaire, ou à son coordinateur (Valentin).

Note : ce livret est en général écrit au masculin, parce que la plupart des jeunes recueillis par la Maison Solidaire sont des garçons. Mais tout ce qui y est écrit s'applique bien sûr aussi aux filles.

Sommaire

Introduction	2
Le parcours du jeune migrant	5
Faut-il faire raconter au jeune son histoire ?	
Faut-il poser des questions sur sa famille ?	5
Les relations entre l'hébergeur et le jeune	
Quelle place pour le jeune chez vous ?	
Faut-il fixer des règles ?	7
Et si ça ne colle pas entre vous et lui ?	7
Le jeune respecte les règles, mais ni lui ni vous ne se sent à l'aise. Que faire ?	
La religionLa	9
Quel régime alimentaire faut-il respecter ?	9
Quand les jeunes peuvent-ils prier?	
Et le Ramadan ?	9
Aspects juridiques et réglementaires	10
Est-ce que je cours un risque juridique en tant qu'hébergeur ?	
En tant qu'hébergeur, est-ce que j'ai l'autorité parentale ? Puis-je signer des documents e	
que « parent » ?	
Quel statut a le jeune que j'héberge ?	
Faut-il, encore plus que pour n'importe quel adolescent français, faire attention au compo	
des jeunes hébergés ?	
Le jeune cause des dégâts chez moi : une assurance couvre-t-elle les frais ?	
Le jeune cause des dégâts chez un tiers : une assurance couvre-t-elle les frais ?	
Comment la Maison Solidaire assure-t-elle le suivi des jeunes ? Comment y participer er	
qu'hébergeur ?	
Frais engendrés par l'hébergement	12
Dois-je couvrir les frais médicaux du jeune hébergé ?	12
Et les vêtements ?	
Et la nourriture ?	13
Et le coiffeur ?	13
Et les transports ?	13
Et le téléphone ?	
Et les frais liés à l'hygiène ?	
Et les loisirs ?	
Aspects médicaux	15
Que dois-je faire en cas d'urgence médicale (accident, hospitalisation, etc.)	
Comment connaître et assurer les rendez-vous médicaux ?	
Quid de la sexualité ?	15
Quels documents de santé doivent être conservés, où et comment ?	
J'ai l'impression qu'il ne voit pas très bien. Il doit toujours se mettre au premier rang à l'	
Que faire ?	
Le jeune ne va pas bien psychologiquement. Que faire ?	
Le jeune ne veut rien manger, il mange très lentement	
Le jeune a mal aux dents. Que faire ?	
Il doit prendre des médicaments. Dois-je surveiller ?	
Les petites (ou grandes) choses du quotidien	
Qu'est-ce qu'ils mangent ?	
Ils dorment beaucoup, non ?	
L'école, c'est dur ?	

Il ne pose aucune question, c'est normal?	19
Y a-t-il d'autres éléments culturels à prendre en compte ?	20
Que leur dire sur l'hygiène ?	20
Il ne pourrait pas faire du foot ?	
Dois-je lui donner de l'argent de poche ?	
Je veux partir en vacances ou m'absenter quelques jours. Comment faire ?	
Il a besoin d'un ordinateur pour l'école. Que faire ?	
Comment gérer les devoirs à la maison ?	
Dois-je surveiller comment ils s'habillent ?	
Peuvent-ils se déplacer à vélo tous seuls ?	
Conclusion.	
Autres documents disponibles	

Le parcours du jeune migrant



Faut-il faire raconter au jeune son histoire ?

Vous venez de rencontrer Adama, Mohamed ou Mamadou, et il va venir vivre chez vous. Vous êtes sans doute curieux de son parcours : d'où vient-il, par où est-il passé, pourquoi est-il parti ?

Lui demander d'où il ou elle vient, quelle langue il parle, s'il a des frères et sœurs, etc. ne pose pas vraiment de problème.

Les raisons pour lesquels il parti, les endroits où il est passé, en revanche, peuvent réveiller des souvenirs très douloureux, et le jeune n'est pas forcément en capacité de savoir s'il a le droit de ne pas répondre à ces questions. De plus, ces questions difficiles viennent déjà de lui être posées par les autorités, et en rajouter une couche n'aide pas vraiment. Nous vous conseillons donc d'attendre qu'un lien plus étroit soit tissé entre vous, et alors seulement, de lui dire que, si et quand il le désire, il peut vous raconter son histoire. Certains jeunes le feront, d'autres pas. Ce choix leur appartient.

Il est d'ailleurs important que ce choix soit respecté par les autres personnes qu'il sera amené à rencontrer (professeurs, amis, etc.). Dites-lui que, si des gens lui posent des questions qui le dérangent, il a parfaitement le droit de refuser de répondre.

Faut-il poser des questions sur sa famille ?

Il peut arriver que les jeunes aient une relation difficile avec leur famille. Mais ils ont néanmoins souvent de la famille, restée au pays, avec laquelle ils sont toujours en contact, et qui peut leur être, psychologiquement et juridiquement, d'un grand secours. N'hésitez pas à leur rappeler d'entretenir le lien avec leur famille, à prendre des nouvelles, à en donner.

Des mauvaises nouvelles de la famille peuvent bien sûr aussi arriver. N'hésitez pas, si vous les voyez déprimés après un appel à leur famille, à demander si tout va bien, et à avertir le coordinateur de la Maison Solidaire d'éventuels problèmes familiaux. Nous pouvons parfois aider.

Les relations entre l'hébergeur et le jeune



Quelle place pour le jeune chez vous ?

Tout dépend de vos attentes, de vos possibilités, de vos contraintes et de la durée de l'hébergement.

Certains hébergeurs voient leurs rapports vis-à-vis du jeune qu'ils accueillent comme ceux qui existent au sein d'une famille. D'autres envisagent plutôt leur rôle comme celui d'un co-locataire ou d'un grand frère, où le jeune est plus autonome et indépendant. Dans tous les cas, ce qui importe , c'est que les jeunes trouvent chez vous sécurité et bienveillance.

Faut-il fixer des règles ?

La jeune personne qui arrive chez vous se sent probablement fatiguée, et angoissée d'arriver dans un environnement qu'elle ne connaît pas, chez des gens qu'elle vient à peine de rencontrer. Laissez-lui le temps d'atterrir, de se reposer, et de se sentir un peu plus à l'aise chez vous. Mais ne tardez pas trop, une fois cette étape franchie, à fixer des règles. C'est réconfortant pour vous, et pour lui aussi, d'avoir un cadre et de savoir ce qu'il peut faire et ce qu'il faut éviter.

Pour certains d'entre eux, ils ont été très libres dans leur pays d'origine, et des choses qui semblent aller de soi pour vous ne vont pas de soi pour eux.

Le règlement de la Maison Solidaire peut être un bon point de départ, mais libre à vous de l'adapter à votre foyer.

N'hésitez bien sûr pas à lui donner aussi les règles que vous vous imposez à vous-même à son égard : être disponible pour répondre à ses questions, pour l'aider, etc.

Et si ça ne colle pas entre vous et lui?

En accueillant un jeune chez vous, vous prenez bien sûr un engagement fort. Mais cet engagement est **toujours** révocable. Rappelez au jeune qu'il peut toujours contacter la Maison Solidaire pour

évoquer des problèmes qu'il pourrait avoir avec vous. Et sachez que cela s'applique aussi à vous. Si l'hébergement n'est, finalement, pas pour vous, ou si ça ne colle pas ou plus avec le jeune que vous hébergez, ou si cet engagement s'avère trop lourd pour vous, ne tardez pas à en parler à la Maison Solidaire pour trouver une solution avant que la situation ne se dégrade.

Le jeune respecte les règles, mais ni lui ni vous ne se sent à l'aise. Que faire ?

Si vous faites la démarche d'héberger un adolescent chez vous, vous espérez sans doute (mais vous n'y êtes pas obligé!) créer un lien avec lui, et c'est bien naturel. Il faudra bien sûr un peu de temps. Mais ça ne marche pas toujours.

N'hésitez pas à faire part au jeune de ce que vous attendez de lui : vous n'êtes pas une chambre d'hôtes ni un hôtel-restaurant. Si le jeune se contente de rester dans sa chambre en permanence et ne participe pas à la vie du foyer, et que cette situation ne vous convient pas, faites-lui part de ce que vous attendez de la démarche d'hébergement solidaire que vous avez entreprise.

Si la situation ne change pas, à nouveau, n'hésitez pas à contacter la Maison Solidaire afin de trouver une autre solution pour le jeune : peut-être serait-il mieux en appartement ou chez un autre hébergeur, et peut-être trouverez-vous votre bonheur avec un autre jeune.

La religion



L'immense majorité des jeunes recueillis par la Maison Solidaire sont musulmans, et beaucoup d'entre eux sont plutôt pieux.

Quel régime alimentaire faut-il respecter ?

Les musulmans ne mangent pas de porc. Cela ne doit pas vous empêchez, vous, d'en manger, mais il convient de respecter leur religion, et de ne pas leur faire manger de porc ni lui faire boire d'alcool. Nous ne vous demandons pas de leur donner de la viande halal, en revanche.

Quand les jeunes peuvent-ils prier?

Nous vous demandons de laisser les jeunes prier s'ils le désirent, mais cela ne doit pas perturber le confort de votre foyer. En particulier

- vous pouvez bien sûr leur demander de prier dans leur chambre
- si le jeune tient à prier la nuit, il doit respecter votre sommeil : pas de réveil tonitruant, pas d'ablutions bruyantes, etc.
- ils se doivent bien sûr de respecter les règles d'usage en France : on ne prie pas au travail, à l'école, au foot, au milieu des repas, etc.

À noter : un tapis de prière peut être demandé à la Maison Solidaire s'ils en ont besoin.

Et le Ramadan?

La plupart des jeunes veulent faire le Ramadan. Pour rappel, pendant le mois du Ramadan, ils ne mangent ni ne boivent entre le lever et le coucher du soleil. Vous n'êtes bien sûr pas tenu de respecter ces règles, ni de manger en même temps que lui. Si vous avez des sorties ou vacances prévues avec lui pendant le Ramadan, qui rendent compliquées le respect du jeûne ou mettent en péril la santé, invitez-le à interrompre son jeûne et à « rattraper » les jours non jeûnés plus tard.

Aspects juridiques et réglementaires



Est-ce que je cours un risque juridique en tant qu'hébergeur ?

Non. Héberger les jeunes de la Maison Solidaire chez vous ne constitue pas un délit dans la mesure où vous le faites à titre gratuit : sans contrepartie financière, ni contrepartie qui pourrait être considérée comme un travail.

La Maison Solidaire vous conseille néanmoins de déclarer cet hébergement auprès des services administratifs concernés. Demandez une lettre type au coordinateur de la Maison Solidaire.

En tant qu'hébergeur, est-ce que j'ai l'autorité parentale ? Puis-je signer des documents en tant que « parent » ?

Juridiquement, non, vous n'avez pas l'autorité parentale. Même la Maison Solidaire, en réalité, ne l'a pas. Elle est cependant la mieux placée pour signer les papiers en tant que parent ou tuteur, parce qu'elle représente ce que le jeune a de plus stable comme attaches : si, pour une raison ou pour une autre, le jeune que vous hébergez ne peut plus habiter chez vous, son dossier restera à la Maison Solidaire et il restera suivi par l'association.

Cela veut-il dire que tous les papiers doivent être signés par la Maison Solidaire (i.e. son coordinateur) plutôt que par vous ? Au début, c'est mieux. Par la suite, pour plus de facilité, voyez avec lui s'il peut vous déléguer certaines des signatures, en particulier pour les choses du quotidien qui n'ont pas de grande importance pour le suivi du jeune (comme une inscription à une sortie scolaire par exemple). À la mention « Responsable légal », on peut substituer la mention « Responsable de fait ».

Quel statut a le jeune que j'héberge?

En grande majorité, les jeunes pris en charge par la Maison Solidaire ne sont ni mineurs, ni majeurs : l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE, qu'on prononce en général « Azeu »), sous la responsabilité du Département, ne reconnaît pas leur minorité, et l'association aide les jeunes à faire

un recours de cette décision devant la justice. Juridiquement donc, les jeunes ne sont pas officiellement mineurs, mais nous les croyons et les considérons donc comme mineurs.

Faut-il, encore plus que pour n'importe quel adolescent français, faire attention au comportement des jeunes hébergés ?

Oui. À terme, ces jeunes étrangers devront faire une demande de séjour en France, et tout ce qui peut plaider en leur faveur est important. À l'inverse, tout ce qui peut plaider en leur défaveur peut leur être préjudiciable. Par exemple, les petits délits ou incivilités comme

- ne pas payer les transports en commun
- manquer des rendez-vous
- sécher les cours
- mal se comporter à l'école

Le jeune cause des dégâts chez moi : une assurance couvre-t-elle les frais ?

Oui. Les jeunes sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite par la Maison Solidaire. Contactez son coordinateur en cas de problème.

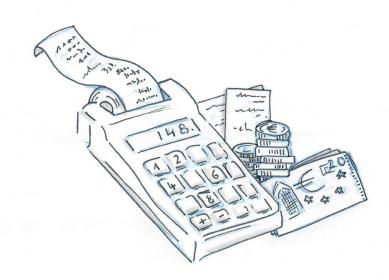
Le jeune cause des dégâts chez un tiers : une assurance couvre-telle les frais ?

Oui. Les jeunes sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite par la Maison Solidaire. Contactez son coordinateur en cas de problème.

Comment la Maison Solidaire assure-t-elle le suivi des jeunes ? Comment y participer en tant qu'hébergeur ?

Chaque jeune pris en charge par la Maison Solidaire a un classeur à son nom, contenant tous les documents nécessaires à son suivi administratif, juridique, médical et scolaire. En tant qu'hébergeur, il est important que **tous** les papiers qui pourraient vous parvenir directement (bulletins scolaires, prescriptions médicales, etc.) soient remis à la Maison Solidaire pour tenir le dossier à jour.

Frais engendrés par l'hébergement



Il est évident qu'avoir une personne en plus sous votre toit engendre mécaniquement des frais supplémentaires, de chauffage, d'eau, d'électricité, etc. La Maison Solidaire ne couvre pas tous ces frais induits : nous considérons qu'ils sont partie intégrante de votre engagement, et que tous les comptabiliser et les rembourser serait de toute façon extrêmement compliqué. Néanmoins, certains frais sont couverts, et des aides peuvent être apportées. Les sections qui suivent tentent d'expliciter les divers frais et aides possibles.

Dois-je couvrir les frais médicaux du jeune hébergé?

L'une des démarches immédiates qui sont mises en œuvre par la Maison Solidaire lorsqu'un jeune est pris en charge est de lui faire bénéficier de l'Aide Médicale d'État (AME). Cette couverture vous permet de ne pas avoir à couvrir la plupart des frais lorsqu'il faut consulter un médecin ou acheter des médicaments par exemple. La carte AME est conservée par la Maison Solidaire, pour être sûr de ne pas la perdre. Il peut être utile d'en avoir une photocopie pour les urgences. Mais si vous accompagnez un jeune à un rendez-vous médical, pensez à passer auparavant à la Maison Solidaire pour demander la carte originale, ainsi que le reste du dossier médical, et à les ramener ensuite.

N'oubliez pas que des médecins sont bénévoles de la Maison Solidaire et peuvent assurer des consultations, et prescrire, voire donner directement certains médicaments.

Pour les frais supplémentaires éventuels qui resteraient à charge, contactez la Maison Solidaire.

Et les vêtements?

Les jeunes qui arrivent chez vous disposent déjà de vêtements qui leur ont été fournis par le département ou la Maison Solidaire.

La Maison Solidaire dispose d'un « vestiaire », permettant de fournir aux jeunes les vêtements dont ils pourraient avoir besoin. Libre à vous bien sûr, si vous le désirez, si vous en avez les moyens, ou

si vous pouvez disposer de vêtements par d'autres canaux, de fournir des vêtements supplémentaires au jeune.

Si des vêtements nécessaires ne se trouvaient pas au vestiaire (sous-vêtements pour les filles par exemple), contactez la Maison Solidaire pour savoir comment y remédier.

Et la nourriture?

La Maison Solidaire a des partenariats avec des magasins qui lui permettent de fournir aux jeunes des colis alimentaires chaque semaine à moindre frais. C'est grâce à ces colis que les jeunes hébergés en appartement se nourrissent. N'hésitez pas à demander à en bénéficier si vous en avez besoin.

Et le coiffeur ?

Certains jeunes gagnent un peu d'argent via leurs stages ou leur formation. Le coiffeur est l'une des choses qu'ils peuvent s'offrir avec cet argent. À défaut, et si vous ne pouvez pas lui offrir une visite chez le coiffeur, certains jeunes pris en charge par la Maison Solidaire peuvent couper les cheveux ce ceux qui le lui demandent.

Et les transports?

La Maison Solidaire prend en charge les cartes de transport en commun (STAS, TIL, Cars Région, SNCF, etc.) dont le jeune a besoin, en fonction du lieu où il réside et de son lieu de scolarité. Il appartient aux jeunes de faire recharger ces cartes le moment venu, en respectant scrupuleusement les jours et horaires indiqués par le coordinateur de la Maison Solidaire. Mais n'hésitez pas à le leur rappeler : les oublis sont très fréquents.

Et le téléphone ?

Le téléphone portable peut apparaître comme un luxe à certains d'entre nous. Mais il est un moyen essentiel pour eux afin de pouvoir contacter (ou être contacté par) leur famille (via WhatsApp ou autre, de préférence via votre réseau wifi), la Maison Solidaire, les autres jeunes, etc. Et ne nous voilons pas la face, c'est aussi une source de divertissement, d'occupation, et parfois d'éducation, qui est importante.

Nous vous demandons, si vous en avez un, de laisser les jeunes accéder à votre réseau wifi. Le règlement de la Maison Solidaire coupe le wifi à 22h00. N'hésitez pas à adopter la même règle chez vous. Pour le reste, la Maison Solidaire fournit aux jeunes, tous les mois, un rechargement de carte prépayée. Comme pour les transports, il appartient aux jeunes de faire recharger ces cartes le moment venu, en respectant scrupuleusement les jours et horaires indiqués par le coordinateur de la Maison Solidaire. Mais n'hésitez pas à le leur rappeler : les oublis sont très fréquents.

Et les frais liés à l'hygiène ?

Du dentifrice, du savon, des crèmes, des serviettes hygiéniques sont disponibles à la Maison Solidaire si nécessaire.

Et les loisirs ?

Les frais liés aux loisirs (sport, MJC, etc.) peuvent être couverts, au moins partiellement, par la Maison Solidaire. Contactez-la.

Aspects médicaux



À leur arrivée, des rendez-vous médicaux sont pris par la Maison Solidaire afin de vérifier leur santé, organiser les vaccinations nécessaires, etc. Vous n'avez donc pas la responsabilité d'organiser ces contrôles.

Que dois-je faire en cas d'urgence médicale (accident, hospitalisation, etc.)

Faites au plus pressé. Avoir une copie de la carte AME du jeune (s'il en a une) peut être utile. Contactez le coordinateur de la Maison Solidaire au plus vite.

Comment connaître et assurer les rendez-vous médicaux ?

Le coordinateur de la Maison Solidaire et les bénévoles qui l'aident tiennent à jour un tableau des rendez-vous médicaux. Le planning de la semaine est affiché à la Maison Solidaire. Mais s'il y a un rendez-vous, le coordinateur se charge normalement de vous prévenir.

Si vous pouvez accompagner le jeune à ce rendez-vous, pensez à prendre rendez-vous avec la Maison Solidaire pour venir prendre les documents nécessaires (carte AME, convocation, carte PASS, etc.) auparavant. Si vous ne le pouvez pas, un bénévole de la Maison Solidaire pourra l'accompagner.

Quid de la sexualité?

N'hésitez pas, en particulier si le jeune que vous hébergez est en demande ou si vous apprenez qu'il entretient une relation amoureuse, à lui parler de sexualité. Si vous n'êtes pas à l'aise avec ce sujet, plusieurs bénévoles de la maison solidaire sont médecins ou infirmières, et vous pouvez demander à

organiser une entrevue entre l'un d'eux et l'adolescent(e) que vous hébergez pour parler de sexualité, de contraception, d'hygiène, de menstruations, etc.

Pensez aussi au planning familial (https://www.planning-familial.org), qui accueille gratuitement filles comme garçons, sur rendez-vous ou pas. Même si vous entretenez une très bonne relation avec le jeune que vous hébergez, il n'est pas certain qu'il ose vous parler librement de ces questions.

N'hésitez pas à mettre à disposition du jeune des préservatifs. Il y en a à la Maison Solidaire.

Quels documents de santé doivent être conservés, où et comment ?

Comme évoqué dans la section sur le suivi juridique, chaque jeune pris en charge par la Maison Solidaire a un classeur à son nom, contenant tous les documents nécessaires à son suivi, y compris le suivi médical. En tant qu'hébergeur, il est important que **tous** les documents qui pourraient vous parvenir directement (prescriptions médicales, compte-rendus d'examens, etc.) soient remis à la Maison Solidaire pour tenir le dossier à jour.

J'ai l'impression qu'il ne voit pas très bien. Il doit toujours se mettre au premier rang à l'école. Que faire ?

Contactez le coordinateur de la Maison Solidaire. Il vous indiquera comment assurer un rendezvous rapide chez un ophtalmologiste, et, s'il y a besoin de lunettes, où et comment aller les choisir et les acheter.

N'hésitez pas, s'il fait son entrée à l'école pour la première fois avec vous, à lui demander s'il voit bien au tableau : c'est souvent ainsi que les problèmes de vue sont détectés s'il n'ont pas pu l'être avant.

Le jeune ne va pas bien psychologiquement. Que faire ?

Parlez-en avec le coordinateur de la Maison Solidaire. Des professionnels de santé, y compris dans le domaine psychologique, sont bénévoles dans l'association et peuvent aider. Si ces problèmes psychologiques conduisent à une situation difficile à vivre pour votre foyer, n'attendez pas le point de rupture, et parlez-en rapidement.

Le jeune ne veut rien manger, il mange très lentement

Cela peut être un signe de problèmes digestifs, qui peuvent (ou pas) être causés par le changement de régime alimentaire. Voyez avec lui s'il a des maux de ventre, la diarrhée, etc. N'hésitez pas à demander au coordinateur de la Maison Solidaire d'organiser une consultation médicale avec un de ses médecins.

Le jeune a mal aux dents. Que faire?

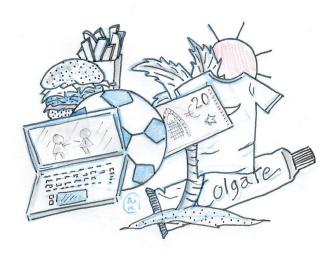
Prenez contact avec le coordinateur de la Maison Solidaire.

Il doit prendre des médicaments. Dois-je surveiller?

Oui. Prendre des médicaments correctement requiert une discipline et une attention que beaucoup n'ont pas. À l'inverse, certains continuent le traitement au-delà de la durée prescrite, ou conservent des médicaments « au cas où », pour s'auto-médicamenter plus tard. Veillez à éviter ces situations.

L'hébergeur a un rôle de guide pour que le ou la jeune prenne bien ses médicaments en fonction de l'ordonnance, du bon sens et de la nécessité (règles douloureuses par exemple). Certains jeunes deviennent rapidement autonomes, mais tout dépend de leur motivation.

Les petites (ou grandes) choses du quotidien



Qu'est-ce qu'ils mangent ?

Beaucoup des jeunes que nous recueillons ne connaissent pas tous les aliments (fruits, légumes, plats) que nous mangeons, et ont tendance à ne pas vouloir les goûter. N'hésitez pas à les pousser un peu : c'est important qu'ils ne mangent pas que du riz, et qu'ils découvrent la nourriture locale.

Les garçons, en particulier, n'ont en général que très peu de connaissances culinaires. Casser un œuf relève souvent de l'inconnu. N'hésitez pas à les faire participer à l'élaboration des repas. D'abord parce qu'ils se doivent de participer aux tâches ménagères, mais aussi parce que ça leur sera utile, et parce que c'est une activité qui, même en cas de problème de langue, permet d'être ensemble et de créer du lien.

Attention évidemment : la plupart des jeunes que nous recueillons sont musulmans et ne mangent donc pas de porc. Veillez à respecter ce choix.

Ils dorment beaucoup, non?

D'abord, souvenons-nous que ce sont des adolescents. Ils dorment plus que des adultes, et c'est normal. Ensuite, ayez conscience que, leur langue maternelle n'étant pas le français, devoir être à l'écoute toute la journée, chez vous ou à l'école, demande un effort important, ce qui peut expliquer leur fatigue, ou simplement leur envie de s'isoler dans leur chambre.

Cela dit, leur faire respecter des heures raisonnables de coucher et de lever est important, pour participer à la vie du foyer, mais aussi pour acquérir le rythme qu'ils devront de toute façon respecter une fois qu'ils commenceront à aller à l'école.

L'école, c'est dur ?

Tout dépend évidemment de l'enfant, de son cursus scolaire avant d'arriver en France, et des études qu'il mène ici. Certains ont passé plusieurs années à l'école, d'autres ne savent ni lire ni écrire ni compter. Mais oui, en général, c'est difficile.

Aux retards scolaires et aux différences de rythmes, de langue et de culture s'ajoute une difficulté supplémentaire : nous avons remarqué que nombre d'entre eux se bornent à tenter d'apprendre par coeur leurs leçons, sans essayer de les comprendre. Ce qui évidemment ne facilite pas l'apprentissage, mais est aussi contre-productif parce que l'éducation nationale ne se contente pas d'une régurgitation de la leçon.

Si vous avez le courage de les aider dans leurs leçons, insistez sur le fait qu'ils comprennent plutôt qu'ils retiennent. Faites-leur comprendre par exemple que, en français ou en anglais, connaître la traduction des mots par cœur ne sert à rien s'ils ne comprennent pas leur sens et sont incapables d'en faire une phrase.

Il ne pose aucune question, c'est normal?

Pour nous non, mais pour eux, souvent, oui. Dans leur culture ou leurs habitudes familiales, poser des questions aux adultes, parler au repas, peut être considéré comme une impolitesse. Dire simplement « non » à un adulte est parfois aussi problématique. En conséquence, ne vous contentez pas d'un « oui » ou d'un « OK » quand vous leur demandez de faire quelque chose ou s'ils ont compris une instruction ou une leçon scolaire.

Une discussion typique peut ressembler à ça:

- Tu passeras l'aspirateur dans ta chambre ce matin ?
- Oui.
- Tu sais ce que c'est qu'un aspirateur ?
- Non.
- C'est l'appareil que tu m'as vu utiliser hier pour nettoyer par terre dans le salon.
- OK.
- Tu sais où il est ?
- Non.
- Il est dans le placard de l'entrée.
- OK.
- Tu sais ce que c'est qu'un placard ?
- Non.
- Viens, je vais te montrer.

Bref, vous l'aurez compris, il s'agit de vraiment vérifier qu'ils ont compris, de leur faire répéter eux-mêmes ce qu'ils ont compris ou ce qu'ils doivent faire, et de veiller à utiliser des mots simples, ou au moins à vérifier que les mots que vous utilisez leur sont compréhensibles.

Y a-t-il d'autres éléments culturels à prendre en compte ?

Vous en découvrirez sans doute beaucoup par vous-même. La confrontation à une culture différente (mais pas tant que ça) est l'une des richesses à retirer de l'hébergement d'une jeune étranger.

Quelques éléments simples :

- Le papier WC : dans certains pays, il est d'usage de le jeter dans la poubelle plutôt que dans les toilettes. Ici, c'est l'inverse. N'hésitez pas à le leur dire. Et à leur expliquer que pour les tampons et les serviettes hygiéniques, c'est dans la poubelle.
- La consommation d'eau, d'électricité, de chauffage : la sobriété n'est pas leur fort. Notamment parce qu'ils ne se rendent pas compte que nous payons tout ça non pas au forfait, mais à la consommation. N'hésitez pas à leur rappeler de ne pas prendre trois douches d'1/4 d'heure par jour, d'éteindre les lumières, de ne pas laisser couler l'eau pour rien, de fermer les portes et les fenêtres lorsqu'on chauffe, etc.
- Nous sommes envahis d'appareils électroménagers qu'ils ne connaissent pas (lave-vaisselle, machine à laver, frigo, congélateur, etc.). Veillez par exemple à ce qu'ils ferment rapidement la porte du frigo (et à leur expliquer pourquoi c'est important) : cela ne va pas de soi.
- La ponctualité n'est pas leur fort. Mais bien souvent, ce n'est pas une question de politesse ou de culture, c'est simplement qu'ils ne savent pas lire l'heure, ou faire des calculs horaires. Par exemple, si vous leur dites d'être à 7 heures du soir à la maison, encore faut-il qu'il comprenne que 7h00 et 19h00, c'est la même chose, qu'il faut 1/2 heure pour rentrer, et que 19h00 moins 1/2 heure, ça fait 18h30. Et encore faut-il ensuite qu'il sachent comment programmer une alarme sur leur téléphone. Et s'il faut prendre un transport en commun, ne pensez pas qu'ils sachent se servir d'un horaire de bus. C'est bien plus compliqué qu'il n'y paraît, et ils n'ont pour la plupart jamais appris à le faire.

Que leur dire sur l'hygiène ?

D'abord, pas de panique. Ils sont arrivés jusqu'ici, et ce n'est pas de dormir avec leurs vêtements ou de garder un caleçon trois jours de suite qui va les rendre malade.

Mais bon, on n'a pas nécessairement les mêmes standards ou habitudes en matière d'hygiène, et il peut être utile de les faire évoluer un peu là-dessus.

Un des points qui peut être important à surveiller concerne les filles et la gestion de leurs règles. La Maison Solidaire fournit des serviettes, mais il faut veiller à ce qu'elles en aient, et à ce qu'elles sachent s'en servir, les changer plusieurs fois par jour, les jeter au bon endroit, etc.

L'une des raisons pour lesquelles les douches peuvent être trop nombreuses ou trop longues est qu'ils veuillent laver leurs sous-vêtements à la main, sous la douche. Expliquez-leur que la machine à laver sert à ça. À vous de choisir si vous voulez faire les lessives vous-mêmes ou si vous préférez les laisser s'en occuper.

Il ne pourrait pas faire du foot?

Si. S'il reste longtemps chez vous, n'hésitez pas à l'inscrire au foot, au basket, à la MJC, aux activités extra-scolaires du collège, etc. Voyez avec le coordinateur de la Maison Solidaire dans quelle mesure l'association peut participer aux frais.

Attention cependant : un problème récurrent est que la fédération de football refuse de les laisser participer aux matches officiels, par manque de preuve de leur age. Malgré toute la bienveillance et les efforts des bénévoles des clubs de football, c'est un problème qu'on n'a pas encore réussi à résoudre.

Dois-je lui donner de l'argent de poche ?

Il vit chez vous, et on ne peut pas vous imposer quoi que ce soit à ce sujet, mais en général, ils n'en reçoivent pas, au même titre que les jeunes hébergés en appartement ou à la Maison Solidaire. Bien sûr, il se peut que vous ayez à leur donner un peu d'argent pour prendre un bus ou acheter de quoi manger lors d'une sortie entre amis.

Je veux partir en vacances ou m'absenter quelques jours. Comment faire ?

Si vous êtes suffisamment confiants et que vous estimez que le jeune est suffisamment responsable et autonome, rien ne vous empêche de le laisser seul chez vous. Dans le cas contraire, ou si votre absence est trop longue, il faut trouver une autre solution.

Si vous voulez partir à l'étranger, anticipez la question et voyez avec le coordinateur de la Maison Solidaire afin de trouver un hébergement temporaire, le temps de vos vacances.

Si vous voulez partir en France, que vous souhaitez emmener le jeune que vous hébergez avec vous, et qu'il en a envie, il ne devrait pas y avoir de problème (hors périodes scolaires, bien sûr). Prévenez cependant le coordinateur, afin qu'il sache où le jeune se trouve et qu'il n'y aie pas de rendez-vous pris pendant ces vacances.

Il a besoin d'un ordinateur pour l'école. Que faire ?

Si vous pouvez lui donner l'accès à un ordinateur, tant mieux. Pensez à lui créer un compte utilisateur dédié, pour qu'il n'accède pas à vos propres documents. Sinon,

- Le CDI du collège ou du lycée devrait leur donner accès à des ordinateurs. Invitez-les à les utiliser
- Ils ont un smartphone qui, pour les recherches en ligne, l'accès aux applications scolaires comme ProNote ou CyberCollège, est suffisant.
- Quelques ordinateurs sont aussi utilisables à la Maison Solidaire. Voyez avec son coordinateur pour les conditions d'utilisation.

Comment gérer les devoirs à la maison ?

Si le jeune que vous hébergez est amené à rester longtemps chez vous et a des devoirs à faire à la maison, cela peut être utile de pouvoir accéder à son cahier de texte, qui est la plupart du temps en ligne (sur CyberCollège ou ProNote), et de le consulter avec lui tous les jours, au moins au début, pour anticiper les leçons et devoirs, vérifier qu'ils ont été faits, et lui proposer de l'aide qu'il n'osera peut-être pas vous demander.

Dois-je surveiller comment ils s'habillent?

Ils sont grands, et ce sont des ados. Ils ont donc en général des opinions bien tranchées sur comment ils doivent s'habiller. En revanche, ils ne se rendent pas toujours compte que, même s'il fait beau le matin avant de partir à l'école au mois de novembre, il se pourrait bien qu'il se mette à pleuvoir ou à neiger pendant la journée. Après, s'ils ne veulent pas emmener de manteau... ils se rendront vite compte de leur erreur tragique.

Peuvent-ils se déplacer à vélo tous seuls ?

Bien sûr, mais en particulier en ville, assurez-vous avant qu'ils connaissent les bases du code de la route. Ce n'est pas toujours le cas. Faire une ou deux balades à plusieurs avant est un bon moyen de leur montrer comment se comporter, et est un bon moyen aussi de créer du lien et de faire quelque chose ensemble.

Conclusion

Nous voilà arrivés au bout de ce petit livret. Merci de l'avoir lu, et bien sûr, merci pour votre engagement en tant qu'hébergeur.

Je voudrais ici reprendre ce que j'ai dit dans l'introduction : ce livret n'est là que pour vous informer ou vous rappeler certaines petites choses, mais ne prenez pas tout au pied de la lettre, et n'ayez pas trop d'inquiétudes : avec du bon sens et de la bonne volonté, tout devrait bien se passer.

Nous sommes bien conscients aussi que de nombreuses autres questions vont se poser pour vous. N'hésitez pas à en discuter sur le groupe WhatsApp ou le groupe de discussion par email.

Autres documents disponibles

Outre ce livret, des documents supplémentaires peuvent être demandés au coordinateur de la Maison Solidaire :

- le règlement intérieur de la Maison Solidaire
- le projet social de la Maison Solidaire
- les horaires des aides de la Maison Solidaire (distributions de colis alimentaires, cours de français, etc.)

Rappelez-vous aussi que la liste de diffusion et le groupe WhatsApp des hébergeurs vous sont disponibles.